



## Préambule au CE Siège 19 mars 2018

Ce CE se tient au moment où de grandes manœuvres sont en cours autour de l'audiovisuel public. Après l'avoir stigmatisé comme étant « la honte de la République », Emmanuel Macron, dans sa frénésie de réformes et sa course à la réduction des dépenses publiques, a donné mandat à une palanquée de spécialistes et de groupes de travail de penser son avenir, et l'avenir de ses salariés

Au programme, on le pressent, les mutualisations, les synergies, les fusions-absorptions et les économies d'échelle entre toutes les entités du secteur.

Cette grande réforme est un des projets phare que le gouvernement entend mener au pas de charge comme celle de la SnCF ou celle de la fonction publique qui ont provoqué la grande journée de mobilisation du 22 mars à l'appel de la CGT et d'un grand nombre d'organisations syndicales. Et si la concertation s'avère compliquée à la SnCF, Emmanuel Macron a déjà prévu de recourir aux Ordonnances, comme il l'a fait pour bouleverser le droit du travail.

La mise en place des Comités Sociaux et économiques (CSE) fusionnant les délégués du personnel, les CE et les CHSCT (et qui ne permettent plus aux suppléants de siéger aux réunions), va objectivement réduire les capacités d'intervention et de représentation des personnels. Certes nous sommes parvenus à limiter la casse en négociant des instances de proximité reprenant les attributions des délégués du personnel et celles du CHSCT mais personne ne peut nier l'impact mortifère des Ordonnances.

A France Télévisions aussi les réorganisations se succèdent à un rythme soutenu. La réforme des moyens internes de fabrication qui arrive à la consultation du CE aujourd'hui avec cette centralisation qui inquiète tant nos collègues des sites régionaux.

Info 2015 et sa phase IV qui sera présentée lors de la séance du 11 avril. Là, tout semble déjà décidé en amont, les plans sont tracés, chacun redoute l'endroit où il va se retrouver... Le simulacre de dialogue social se poursuit. Mais il y a d'autres réorganisations de service imposées sans concertation (assistants d'édition, documentation...) et d'autres services plongés dans l'expectative comme le Studio de la communication externe.

On n'oubliera pas les tensions dans la plupart des secteurs du fait des réductions d'effectifs liées au périlleux engagement de Mme Ernotte de réduire les effectifs de 500 ETP d'ici 2020. Arrêts maladie, surcharge de travail (service

éco et IV3 par exemple), montée des risques psycho-sociaux, mauvais comportement managérial...

On évoquera enfin les nouvelles règles unilatérales de la direction, applicables aux non permanents, qui plafonnent annuellement leurs jours de collaboration (sauf dérogation de la DRH) fragilisant encore plus ces salariés souvent précaires de longue date. Et quand, après les avoir incités à postuler à l'embauche, la direction leur adresse un courrier de fin de collaboration, le comble du cynisme est atteint. Méthode expéditive inacceptable, qui nous rappelle le licenciement totalement scandaleux de Jean Marc Pitte, journaliste à France 3 Normandie (et qui avait longtemps exercé son métier à la Rédaction Nationale), « coupable » de s'être montré un peu trop rugueux avec le personnel politique de sa région...

Paris,  
Le 19 mars 2018